

## Commission des Marchés Publics de l'ETER

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N °24/CPMP/ETER/2023

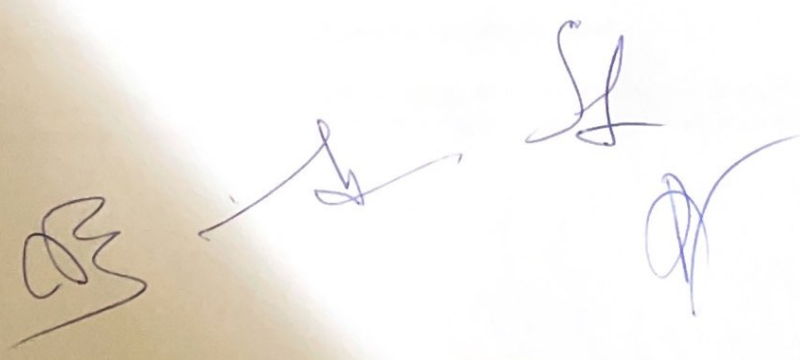
**Autorité Contractante** : ETER

**DAO** : 13/CPMP/ETER/2023

**Date de publication** : 05/07/2023 Sur le site de ARMP

**Source de financement** : ETER

**Séance du** : 10 /08/2023



L'An Deux Mille Vingt Trois le jeudi 10 Aout, la Commission de passation des marchés publics de l'ETER, s'est réunie dans les locaux de l'ETER pour procéder à l'évaluation des offres reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour la fourniture de véhicules de liaison et de service.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

- Les entreprises suivantes ont répondu dans les délais imposés :

APROLOG  
SODRA MOTORS  
MAURIOL

- Les offres ont été ouvertes en présence des représentants des trois soumissionnaires

Un procès-verbal d'ouverture des plis a été dressé par la Commission de passation des marchés publics et a été signé par l'ensemble des personnes présentes.

La Commission a, par la suite, procédé à l'examen détaillé des offres.

### 1. Examen de la conformité des offres

Il consiste en la vérification de la conformité des éléments suivants :

- Soumission complétée et signée ;
- Délai de validité des offres ;
- Autres documents, s'il y lieu,

### 2. Qualification des soumissionnaires

L'élément justifiant la capacité du soumissionnaire à exécuter la commande est :

- Copies des attestations de livraison de fournitures similaires ou exécution de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
- Le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux tenant lieu de délai contractuel d'exécution.

### 3. Conformité des fournitures, des travaux ou des services

Elle consiste à vérifier que toutes les fournitures, tous les travaux et services que le soumissionnaire se propose d'exécuter ou de livrer en exécution de la commande sont

conformes aux spécifications du Devis Descriptif Quantitatif Estimatif (DDQE). Il s'agit des éléments suivants :

- Caractéristiques techniques des fournitures, travaux ou services à acquérir ;
- Prospectus ;
- etc.

N.B. : Toute offre ne remplissant pas ces critères sera rejetée.

La sous-commission d'analyse créée par note en date du 28 juillet 2023 a retenu les entreprises suivantes pour l'évaluation et la comparaison des offres :

APROLOG  
SODRA MOTORS  
MAURIOL

#### 4. Evaluation et comparaison des offres :

L'évaluation des offres va se faire sur la base des critères suivants :

- Vérifier que l'offre est complète (tous les éléments désignés au DDQE sont chiffrés), une offre ne présentant pas tous les éléments sera jugée non conforme
- Corriger toute erreur de calcul :
  - Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
  - Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi ;

#### Conclusion

Vu ce qui précède, la commission attribue La fourniture de véhicules de liaison et de service au soumissionnaire suivant :

**MAURIOL** pour un montant de **14 857 000 MRU TTC** (Quatorze millions huit cent cinquante-sept mille ouguiyas) dans un délai ne dépassant pas 30 jours.

Le Président : Mr Bâ Aboubacry

Les membres :

-Mr KEBE Nadhirou,

-Mr Ahmed Negib NEGIB

-Mr MOHAMED SAID DIAH

-Mme Faty TOURE